



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 AVRIL 2012

## Commune de La Bouëxière

Département : Ille et  
Vilaine  
Nombre de membres  
du Conseil Municipal en  
exercice : 27  
Nombre de membres  
présents : 20  
Nombre de votants : 23

L'an deux mille douze, le 17 avril, à 19h30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

**Date de la  
Convocation :**  
Mercredi 11 avril 2012

**Présents :** Stéphane PIQUET, Patrick LAHAYE, Aline GUILBERT, Philippe PLACE, Cécile BELLANGER, Gérard BECEL Gilbert LE ROUSSEAU, Isabelle LOCHON-TROPEE, Daniel CHANTREL, Florence DANIEL, Jürgen BUSER (arrivé à 19h35), Nathalie JEUNOT, Olivier BONNEFOI, Stéphane RASPANTI, Julien BACON, Alain CAZENAVE, Guy SAUTON, Germaine LEBON, Jean-François BAGOT, Nelly FREY.

**Date d'affichage du  
compte rendu :**

**Absents :** Annie-France TURPIN-CHEVALIER, Marie-Claude MARTIN, Elie DEVASSY, Anne CHATAGNON, Estelle KERDILES, Martine POSSON, Marie-France JOUAULT

**Procurations :** Annie-France Turpin Chevalier à Stéphane Piquet, Estelle Kerdiles à Gilbert Le Rousseau, Martine Posson à Stéphane Raspanti.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Monsieur Philippe Place, seul candidat, est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Jean-François Bagot expose que dans l'article paru dans le « contact » qui reprenait son intervention en Conseil municipal du 6 décembre 2011, une erreur d'impression, qui modifie le sens du texte a été réalisée et demande à ce que le texte soit réédité. Madame Bellanger propose qu'un erratum soit publié dans le prochain bulletin.

### 1. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

**Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau**

Monsieur Le Rousseau rappelle que le cabinet d'études INFRACONCEPT a été mandaté pour assurer l'étude et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre bourg. Un marché en procédure adaptée a été lancé suite à l'étude de ce cabinet le 24 février 2012, les offres remises le 19 mars 2012 et la commission de marché du 28 mars a procédé à l'attribution du marché.

Le marché comprenait 3 lots : 1 lot voirie et réseaux, un lot mobilier et signalisation et un lot pour la voirie du bourg de Chevré.

Le lot 1 – voirie et réseaux- a été attribué à l'entreprise EUROVIA pour les montants suivants :

Tranche ferme : 251 413,25 €, option 2 (tampons béton) : 7 634,79 €, soit un total de 259 048,04 € TTC

Tranche conditionnelle 1 : 218 076,19 €, option 2 (tampons béton) : 8 835,57 €, option 3 (surépaisseur béton désactivé) : 2 996,70 €, soit un total de 229 908,46 € TTC

Tranche conditionnelle 2 : 115 834,99 €, option 2 (tampons béton) : 3 855,43 €, soit un total de 119 690,42 € TTC

**Total général du lot 1 : 608 646,92 € TTC**

Le lot 2 – mobilier et signalisation- a été attribué à l'entreprise URBASIGN pour les montants suivants :

Tranche ferme : 22 068,59 €, option 1 (potelets) : 3 731,52 €, soit un total de : 25 800,11 € TTC

Tranche conditionnelle 1 : 16 868,38 €, option 1 (potelets) : 2 870,40 €, soit un total de : 19 738,78 € TTC

Tranche conditionnelle 2 : 19 950,48 €, option 1 (potelets) : 861,12 €, soit un total de : 20 811,60 € TTC

**Total général du lot 2 : 66 350,49 € TTC**

Le lot 3 – Voirie –réseaux Chevré- a été attribué à l'entreprise LEMEE TP pour les montants suivants :

Tranche ferme : 94 558,99 €, option 1 (bordures trottoirs en granit) : 12 922,78 €, soit un total de : 107 481,77 € TTC

**Total général du lot 3 : 107 481,77 € TTC**

Monsieur Cazenave demande comment s'explique la différence entre le montant du marché et le montant prévu au budget. Monsieur Place explique que les travaux sont prévus sur une période de trois ans.

Monsieur Cazenave demande si les travaux de Chevré seront faits cette année. Monsieur le Maire répond qu'ils sont bien prévus cette année, mais sous réserve de l'accord des bâtiments de France qui veulent que ces travaux soient en concordance avec le reste des aménagements du site de Chevré.

Monsieur Raspanti souhaite connaître sur quelle portion de la route vont se faire les travaux. Il est répondu qu'ils sont prévus de la maison brûlée à la descente vers l'étang.

Monsieur Bagot expose que la question du passage des engins agricoles s'est posée en commission agriculture, certains ayant des doutes sur l'adaptation du projet. Monsieur le Maire lui répond qu'une concertation a eu lieu avec les agriculteurs et qu'ils ne sont pas d'accord entre eux. Deux passages ont été envisagés par Grande Fontaine et par le bourg. Les aménagements prévus permettent quoi qu'il en soit le passage des agriculteurs.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et tout document s'y rapportant.

### ***Décision du conseil municipal :***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions) et après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tout document s'y rapportant.